

Conseil Municipal 18 janvier 2021

Nous vous faisons part ici des deux principaux sujets qui ont été traités et d'une question de Philippe PERRET au maire.

1. **Signature d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF**

Vote des Elus de Réunir Chambourcy

Pour <input type="checkbox"/>	Contre <input checked="" type="checkbox"/>	Abstention <input checked="" type="checkbox"/>
-------------------------------	---	--

Il s'agit ici de donner à un établissement public et à la Région, les clés d'un territoire foncier, La Plaine de Chambourcy sur 90 ha, afin de projets urbanistiques. Pour cela, l'établissement hospitalier de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, propriétaire du terrain, a accepté de le vendre.

Notre vote contre s'explique d'une part, par le refus d'artificialisation des terres sur notre territoire qui l'est déjà suffisamment, d'autre part, par le refus de donner les clés d'une partie du territoire de Chambourcy à des organisations publiques qui ne sont préoccupées que de résoudre leurs propres problèmes au mépris du quotidien des riverains.

L'urbanisation de la Plaine, quelles que soient les

constructions, accentuera les nuisances liées à la circulation et terminera de transformer Chambourcy en carrefour urbain rendant la vie à Chambourcy de plus en plus contraignante.

2. Signature d'une convention dans le cadre du dispositif régional « reconquérir les friches franciliennes »

Vote des Elus de Réunir Chambourcy

Pour <input checked="" type="checkbox"/>	Contre <input type="checkbox"/>	Abstention <input checked="" type="checkbox"/>
---	--	---

Il s'agit ici d'aménager 36ha de La Plaine pour y produire une agriculture bio. Le projet dépend de la volonté des multiples propriétaires, organisés en association. La Mairie espère convaincre 80% de ces propriétaires à autoriser la ville à exploiter leur terrain.

La ville a obtenu de la Région Ile-de-France une subvention de 200 000 euros. Dans la synthèse faite par la Mairie sur l'usage de cet argent, il est indiqué ceci : « *L'aide financière permettra la réalisation d'études pré-opérationnelles et de travaux de libération, préparation et mise en état des sols, et de sécurisation du site pour un montant de 200 000 €* »

Nous nous étonnons que ni cette synthèse, ni la convention, ne parlent de procéder à des études sur la pollution des sols et sur l'impact de la circulation, la Plaine étant coincée entre l'autoroute A14 et deux routes où passent plus de 25 000 voitures par jour.

Nous avons donc demandé si des études sur la pollution tant des sols que de l'air allaient être menées sérieusement avant toute décision de production.

Il nous a été assuré qu'une étude des sols avait été réalisée il y a deux ans comportant des résultats positifs. On nous a également précisé que l'établissement public GPA, mandaté précédemment pour une étude de la Plaine, comportait dans sa délégation une étude sur la pollution.

Nous nous assurerons de l'existence de l'étude réalisée il y a deux ans et que GPA a bien cette commande en cours.

3. Question de P PERRET au maire pour l'installation d'une rampe dans l'escalier menant au parking de la croix blanche.

Plusieurs Camboriciens ont alerté les représentants de Réunir Chambourcy sur la dangerosité de l'escalier menant au parking de la croix blanche et les nombreuses chutes d'usagers. Philippe PERRET demande au maire si le conseil municipal peut acter l'idée de la construction d'une rampe le long de cet escalier.

Alors que de nombreux élus de la majorité acquiescent un intérêt manifeste, le maire explique que depuis 24 ans cette zone est parfaitement sécurisée par ... une rampe sur un autre escalier donnant de l'autre côté du parking et un ascenseur, de l'autre côté également.

Chambourcy peut donc se payer la Maison DERAÏN et le Désert de

Retz mais pas une rampe le long d'un escalier de 15 m de long !

La réponse est surprenante ; la diffusion du conseil municipal par vidéo (en live et différé) que Réunir Chambourcy demande depuis la dernière élection, aurait permis à tous les Camboriciens de constater la consternation d'une très large majorité du Conseil municipal !